

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
19	18	0	18

Séance du 29 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf du mois d'avril, à 19h15,
le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Georges CURT, Maire.

Date de la convocation : **16 avril 2026**

Membres présents à la séance : ALLARDET André, BOUILLET Christian, BOURDEAU Pierre-François, CORNATON Fabrice, CURT Georges, DEMONQUE Charlotte, DIETCHEN Coralie, DUPIN Sandrine, DO-OHANA Roméo, DORMANT Agathe, GUICHARD Christelle, LUQUIN Stéphanie, MAURICIO David, MOUCHETTE Aline, ORENGA Sylvain, THOINON Catherine, VAN VOORTHUYSEN Thierry, VIOUSASSE Nathalie.

Membres absents : SICARD Alain

Secrétaire de séance : André ALLARDET

N° de l'acte : DEL.2026.04.29.13

Objet : Révision du montant de l'attribution de compensation

Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C V 1,

Vu la délibération du conseil communautaire du 8 octobre 2020,

Selon le 1 du V de l'article 1609 nonies C, le montant des attributions de compensation des communes ne peut être réduit qu'après accord des conseils municipaux.

Le conseil communautaire s'est prononcé en faveur de la modification du montant des attributions de compensation qui porte celui de notre commune de 210 617,00 euros à 210 522,00 euros.

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE le nouveau montant de 210 522,00 euros de l'attribution de compensation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Georges CURT

